LES CARTULAIRES DE L'ABBAYE DE SAINT-SEINE ; INTRODUCTION HISTORIQUE ET ÉDITION CRITIQUE

PAR

MICHEL DE LEMPS

INTRODUCTION

De l'abbaye de Saint-Seine, l'une des trois plus anciennes de la Côted'Or, il reste essentiellement l'église des XIII^e-xv^e siècles, devenue l'église paroissiale du bourg qui s'est construit autour du monastère et qui en a gardé le nom, et des débris du chartrier, témoins des possessions du monastère dans les environs immédiats (terre de Saint-Seine) et à l'extérieur. Dans l'ensemble ces documents ont été utilisés et étudiés; une partie d'entre eux a été publiée. Mais il reste encore des problèmes en suspens, notamment à propos des origines; des actes anciens sont à éditer et des enseignements à en tirer, avant de songer à une synthèse d'ensemble.

SOURCES

Sources d'archives. — Pour faire l'histoire de l'abbaye depuis les origines jusqu'à 1271, on dispose principalement de son fonds d'archives, classé dans la sous-série 10 aux Archives de la Côte-d'Or. Le plus important des trois inventaires des titres dressés sous l'Ancien Régime (1774, avec supplément en 1787) permet de se faire une idée des destructions ou disparitions éprouvées à la Révolution, et en même temps de les pallier. Les documents subsistants consistent en dix-neuf actes originaux, encore inédits, et un cartulaire (cartulaire I) entièrement édité.

Au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, on trouve encore trois copies intégrales, ou presque, des xVIIe et xVIIIe siècles (mss. lat. 17085, 12824, 9874) d'un second cartulaire disparu (cartulaire II). Des copies ou extraits de chartes, en général tirés de ce cartulaire, sont fournis par le *Monasticon benedictinum* (ms lat. 12696), et par les collections de Bourgogne (t. 9 et 93) et Baluze (t. 142 et 144). Les éditions ne couvrent qu'une partie de ce cartulaire.

Il existe aux Archives nationales sous la cote S* 3239² un « État général des titres » de l'abbaye rangés par ordre chronologique, qui comporte la copie de toutes les chartes les plus anciennes, prises dans les deux cartulaires. Ce recueil est l'œuvre du dernier abbé de Saint-Seine en 1779.

Il reste un fonds secondaire de l'abbaye (prieuré de Saint-Martin de Langres) aux Archives départementales de la Haute-Marne (21 H), qui renferme un original.

Sources narratives. — Pour entrevoir les origines et les débuts de l'abbave de Saint-Seine, on ne peut faire fond sur la légendaire Vita sancti Sequani, dont la rédaction ne semble guère remonter avant la fin du XIe siècle — le premier des dix manuscrits subsistants est du début du XIIe siècle (Dijon, Bibliothèque municipale 641), le style indique une époque postérieure à la renaissance carolingienne, la plupart des éléments du récit sont dénués de toute valeur historique — ni à plus forte raison sur les fresques peintes à l'intérieur de l'église abbatiale au début du xvie siècle, qui montrent un état amplifié de la légende. Force est de recourir, sur le saint et la fondation qu'on lui attribue, à des documents hagiographiques plus brefs mais plus sûrs et aux textes liturgiques : Grégoire de Tours, les martyrologes, Jonas de Bobbio, Ardon (ou Smaragde). Sur le temporel de l'abbaye dans la période primitive, on n'a, de l'époque carolingienne, que deux textes très courts, l'un annalistique, l'autre législatif, mais ils permettent de faire le lien avec les textes plus anciens qui concernent l'abbaye. On regrette le caractère tardif, résumé et déformé d'une prétendue copie d'un diplôme de Gontran en faveur de Saint-Seine, retranscrite au XIIIe siècle dans la Chronique des évêques de Lausanne par Conon d'Estavayer : ce document appuierait l'hypothèse d'une assez vaste dotation territoriale de l'abbaye de Saint-Seine à l'époque mérovingienne.

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont rédigé des histoires et descriptions, ou chroniques, de l'abbaye de Saint-Seine (Monasticon benedictinum, Monasticon gallicanum).

PREMIÈRE PARTIE NOTICE HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION ET DÉBUTS DE L'ABBAYE

La fondation; les problèmes posés par l'identité du fondateur. — Réunissant les données de Grégoire de Tours, de la Vita sancti Sequani et de la Vita sancti Johannis Reomaensis, les historiens ont admis généralement que l'abbaye de Saint-Seine avait été fondée vers le milieu du vie siècle ou même avant saint Seine lui-même.

L'abbaye porte en effet le nom d'un saint dont l'existence et la mort sur le territoire de Langres avant la fin du vie siècle sont attestées par Grégoire de Tours dans le livre *In gloria confessorum* écrit vers 587. L'auteur emploie pour qualifier ce *Sequanus* le terme d'abbas, qui signifie le plus souvent dans ses livres « chef spirituel d'une communauté monastique plus ou moins groupée ».

Compilé vers l'an 600, le martyrologe hiéronymien mentionne au 19 septembre, dans le diocèse de Langres, au monastère de Cestre (monasterio Segestro), la depositio sancti Siggoni (Singoni, Sigonis) presbiteri (et confessoris). Jusqu'au martyrologe d'Usuard (vers 870), c'est sous ces formes ou à peu près que l'on trouve écrit le nom du saint dans les martyrologes historiques qui le mentionnent. Usuard, corrigeant son propre martyrologe, remplace, à l'éloge du 19 septembre ce nom par celui de Sequanus, reconnaissant ainsi l'unicité du personnage. Mais les deux lignées de martyrologes issues l'une d'Usuard I, l'autre d'Usuard, II ou de ses prédécesseurs, transmirent le double nom à la postérité, sous la même date il est vrai, mais avec un décalage d'un jour chez certains, induisant ainsi plusieurs historiens en erreur. Une évolution phonétique parallèle à celle qui de Sequana a donné à l'époque mérovingienne Segona ou Sigona puis Seigne et enfin Seine, et influencée par l'analogie avec celle-ci, rend compte de la dualité morphologique du nom du saint.

Une soixantaine d'années plus tard, la Vita Johannis Reomaensis, œuvre de Jonas de Bobbio (659), parle de la visite faite au héros, fondateur du premier monastère connu de Bourgogne, par un vir venerabilis Segonus (les manuscrits, dès le xe siècle, transcrivent Sequanus), qualifié un peu plus loin de frater. Quoi qu'il en soit de l'époque exacte de la vie de ce Jean de Réomé (ve siècle? vie siècle?), que ne mentionnent ni Grégoire de Tours ni le martyrologe hiéronymien, le fait est que les informateurs de Jonas considéraient Seine comme un moine à peu près contemporain de leur premier abbé et sur un pied d'égalité

avec lui.

Les débuts; problèmes posés par le culte de saint Seine. — On ne peut tenir grand compte de la mention d'un abbé de Saint-Seine dans la Vita Frodoberti, fondateur de Montier-la-Celle au milieu du VII^e siècle, puisque l'hagiographe de Frodbert, Adson, écrivait au x^e siècle. Par contre, en 822, Ardon (Smaragde), auteur de la Vita Benedicti Anianensis, qui a bien connu le saint durant sa vie, nous donne le premier témoignage explicite d'une domus Sancti-Sequani où vivait une communauté monastique (cænobium) et où Benoît demeura près de six ans, de 773 à 778, avant d'aller fonder Aniane.

La notitia de servitio monasteriorum (817-8) et une mention des Annales de Flavigny en 816 montrent que Sanctus-Sequanus (Siquanus) était un monastère privilégié mais de moyenne grandeur. Les diplômes carolingiens qui forment les deux premiers actes du cartulaire I (816? et 886) et celui qui fut accordé à l'évêque Geilon de Langres en 887, qui désignent Saint-Seine sous le nom respectivement de monasterium (in honore)... sancti Sequani (constructum) et de abbatiam sancti Sequani confessoris in pago Magnimontensis et in loco qui Siccaster antiquitus nuncupatus est, permettent d'établir que le monasterium Segestrum où fut enterré Sigonus, qui y était honoré le 19 septembre, est bien le même que celui qui devait déjà grouper des moines en 587 autour de la basilica abritant le tombeau de Sequanus. L'identification ne laisse plus

de doute quand on sait que, aujourd'hui encore, c'est le 19 septembre qu'on célèbre la fête de saint Seine.

Le culte de saint Seine est resté très local. La forme même du nom du personnage peut provoquer le doute; une certaine succession du culte de saint Seine (Sequanus) à celui de la déesse Sequana, protectrice des sources de la Seine, assez proches, et patronne du temple qu'on a retrouvé à cet endroit, atteste certes la survivance de certaines pratiques païennes sous un revêtement chrétien. Mais ceci ne saurait cependant réduire l'existence du saint à une simple christianisation mythique de la déesse : l'épigraphie de la fin de l'époque romaine ne manque pas de noms d'hommes ou de femmes empruntés à des fleuves et atteste l'existence vers 500 d'autres Sequanus (comme de femmes nommées Sequana); d'autre part, toute substitution n'entraîne pas nécessairement la création de toutes pièces du terme final. L'extension du culte, très restreinte, a dû avoir lieu soit au VIII^e siècle, soit au IX^e siècle, lors des déplacements auxquels les moines bourguignons furent contraints devant les incursions sarrasines ou normandes. On ne sait rien d'autre de l'abbaye à ces époques troublées que le martyre de deux religieux par les « Vandales ».

Il semble donc qu'on puisse conclure à l'existence réelle d'un prêtre nommé Seine, chef d'une communauté monastique fixée dès les premiers temps de l'époque mérovingienne (dans le voisinage de Cestre), dont les reliques ont été conservées dans le monastère qu'il avait sans doute fondé lui-même. A ces quelques éléments sûrs se réduit le fond réellement historique de la vie de saint Seine.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE DE L'ABBAYE ET DE SON TEMPOREL JUSQU'À LA FIN DU XI^e SIÈCLE

Même si l'on n'admet pas l'authenticité du « diplôme de Gontran » d'après lequel Saint-Seine aurait eu au vie siècle des possessions en Suisse romande, il est fort probable que l'abbaye, comme ses semblables à l'époque, eut de nombreuses propriétés, même assez loin de son centre. C'est de cette richesse initiale que témoignera sans doute, plus tard, la pancarte pontificale de 1179, qui fait état de plusieurs revendications de l'abbaye à côté des possessions effectives.

En 816 la mention concernant Saint-Seine dans les annales de Flavigny permet de préciser le caractère véritable de la « concession » de l'important domaine fiscal de *Nova villa* faite cette même année par Louis le Pieux à l'abbaye; il s'agit d'une restitution. *Nova villa* est situé à peu de distance de Saint-Seine. Mais qu'en fut-il des domaines excentriques? On peut supposer sans crainte d'erreur que l'ère des spoliations carolingiennes appauvrit aussi Saint-Seine, qui ne recouvrera jamais son domaine passé. Pourtant c'est à cette époque une abbaye royale et jouissant d'un statut privilégié tant au temporel (exemption de la milice) qu'au spirituel (libre élection de l'abbé).

Au moment où s'affaiblit le pouvoir carolingien, l'évêque de Langres ressaisit le temporel tombé en mains laïques, peut-être celles des comtes de Mémont, chefs du pagus Magnimontensis, dans le ressort desquels les diplômes de l'époque situent l'abbaye et à l'un desquels la tradition orale attribue même sa fondation, la légende écrite faisant naître le saint même, sinon du comte de Mémont, du moins dans son oppidum.

Le relâchement des anciennes structures administratives de l'Empire joue d'abord en faveur des puissants évêques de Langres dont la seigneurie englobe Saint-Seine. Est-ce à ce fait que Saint-Seine devra d'être appelée, au XII^e siècle encore, par l'un des prélats du siège langrois « sa chère fille et

son trésor » (specialis filia et camera nostra)?

CHAPITRE III

L'ABBAYE D'APRÈS LES CARTULAIRES ET LES ORIGINAUX AUX XIIº ET XIIIº SIÈCLES

Une seigneurie assez indépendante. — Au moment où la puissance montante des ducs de Bourgogne limite et tend à faire reculer celle des évêques de Langres, Saint-Seine se trouve être l'objet des revendications des deux grandes principautés territoriales, qui peuvent chacune se réclamer d'une tradition antérieure; le roi de France, dont le pouvoir se rétablit, a aussi des droits à faire valoir, mais il est plus lointain. Ces forces divergentes se neutralisent dans une certaine mesure. D'autre part, le mouvement qui porte les églises à s'émanciper des pouvoirs séculiers à la fin de l'époque carolingienne, transforme même des abbayes d'importance moyenne, comme Saint-Seine, en seigneuries indépendantes. Cependant l'ancienne abbaye épiscopale, si proche de Dijon, n'échappe pas à l'orbite ducale. En 1189 le duc précise qu'il y a les droits de garde et de régale, qui passera naturellement au roi lors du retour de la Bourgogne à la couronne à la fin du xve siècle. Cette demi-indépendance est consacrée par la protection pontificale, qui apparaît en 1179, fruit tardif et indirect de la réforme monastique (Saint-Seine semble avoir échappé à la réforme clunisienne, même à celle de Guillaume de Volpiano).

Un temporel qui s'accroît et se stabilise. — L'impulsion spirituelle donnée par la Réforme grégorienne joue en faveur de Saint-Seine comme des autres abbayes. On en voit des traces dès les premiers actes (1093) : des dons de biens, de dîmes, d'églises par le duc, les grands ou l'évêque, viennent arrondir le temporel qu'avaient dû entamer passablement les exactions des praedones aux siècles passés. Le domaine de l'abbaye s'affirme et se fixe pendant cette période. Les acquisitions ou pertes n'en changeront plus guère l'aspect.

La « terre de Saint-Seine » et ses bornes. — Le domaine seigneurial de Saint-Seine nous apparaît à cette époque en pleine prospérité. Le noyau central a atteint son extension définitive; n'étant plus l'objet d'usurpations, de transactions, de contestations, il apparaît très peu dans les actes conservés. Par

contre, on voit beaucoup mieux les biens marginaux; ils sont inféodés à de petits seigneurs locaux, vassaux de l'abbé, héritiers certainement des « chasés » que devaient entretenir les abbayes pour leur défense à l'âge précédent : les biens sont donnés en fief, pris en gage, reçus en aumône ou, bientôt, achetés.

Au-delà de ces limites l'abbaye est en contact avec les autres seigneuries laïques et ecclésiastiques, domaine ducal au sud, Saint-Étienne au sud-est, Saint-Bénigne à l'est, les comtes de Saulx (mouvant de l'évêque de Langres), les abbayes d'Oigny et de Fontenay au nord, de Flavigny au nord-ouest, les seigneurs de Mont-Saint-Jean et de Sombernon à l'ouest et au sud-ouest. Les rapports semblent assez bons avec tous ces voisins, sauf à préciser les délimitations nécessaires des droits de chacun; c'est au XIII^e siècle que se font les premiers bornages connus de la « terre de Saint-Seine ». Il y a cependant des exactions ou empiètements aussi bien de la part du duc que de certains seigneurs, des contestations avec l'évêque ou son représentant; d'où quelques procès. C'est avec Saint-Étienne de Dijon que la rivalité paraît avoir été la plus vive au début du XII^e siècle.

Les possessions excentriques de Saint-Seine sont plus ou moins anciennes. On voit l'abbaye se défaire contre un cens de celles qui sont trop lointaines pour être rentables. Ces biens sont situés en Champagne, comté de Brienne, Lingonie au nord, Beaunois au sud, dans le Jura (salines) à l'est, et comptent en outre plusieurs églises dans le diocèse d'Autun.

Une économie surtout terrienne. — On peut déduire de l'ensemble des actes que les moines pratiquaient sur leur domaine une économie reposant essentiellement sur la possession de la terre, principale richesse de l'époque. La toponymie, qui signale plusieurs «corvées» dans l'enceinte de la «terre de Saint-Seine », et la «charte de grâce » en 1324, qui affranchit les hommes de cette terre de la mainmorte, permettent de présumer jusqu'à la fin du XIIIe siècle une exploitation de faire-valoir direct pour une part (on trouve des villici jusqu'après cette période). Le reste était tenu pour leur propre compte, moyennant redevances, par les serfs, dont quelques-uns sont affranchis à titre personnel. Une petite industrie (moulins à grain et à drap dispersés sur les cours d'eau, tanneries à Saint-Seine même) a dû contribuer à la naissance d'une petite bourgeoisie locale. Elle a dû être favorisée aussi par le commerce, destiné à satisfaire les besoins de la communauté, de la familia, des habitants du bourg et des hôtes de passage. Situé sur le grand chemin de Dijon à Troyes, Saint-Seine est en effet un point de passage obligé quand on veut aller directement de Langres à Autun ou de Châtillon à Beaune en évitant Dijon. Plus localement, il faut également tenir compte de l'afflux des pèlerins de la « terre de Saint-Seine » pour les processions et la fête du saint patron de l'abbaye, des chalands pour la foire de Saint-Gilles.

Le sous-sol calcaire de la région ne prédispose pas à une culture très riche. Les bois qui entourent le bourg abbatial et les villages de la « terre » en une vaste ceinture et que le défrichement périodique entame semblent à peu près aussi développés à cette époque qu'aujourd'hui, et plus qu'à l'époque romaine. Ils servent à la pâture des bêtes aussi bien qu'à l'exploitation (construction, chauffage). Les cultures du froment, de l'avoine sont les plus courantes; on trouve aussi de l'orge et du seigle. On peut déceler un élevage du

mouton, normal sur les chaumes du plateau, des vaches, notamment dans la zone touchant l'Auxois, l'utilisation des bœufs de labour et des ânes. La vigne pousse jusque sur les pentes du plateau (du côté de Savigny-sous-Mâlain par exemple), mais le plus gros et le meilleur de la récolte vient des vignes possédées ou accensées dans la Côte bourguignonne, en particulier autour de Serri-

gny, de Couchey, jusqu'à Fontaines-les-Chalon.

Les donations et offrandes manuelles des fidèles, la perception d'une part des sacerdotalia des paroisses complètent les revenus fonciers, notamment les dîmes et les cens, pour former la fortune monastique. Ce qui n'est pas consommé par les moines est employé à la construction d'édifices religieux—c'est sans doute au XII^e siècle qu'on bâtit une nouvelle église paroissiale dans le bourg, c'est au début du XIII^e siècle que s'élève la belle abbatiale— et utilitaires—les bâtiments des prieurés, par exemple, dont on compte une dizaine à l'époque— ou sert à alimenter le budget de charité; l'aumône a dû être permanente à Saint-Seine dès les origines en raison de sa situation d'étape et les actes font allusion à la maladrerie édifiée près du bourg.

DEUXIÈME PARTIE NOTICE DESCRIPTIVE ET CRITIQUE

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DU CHARTRIER

Les vicissitudes historiques générales ou régionales expliquent que dès le xVII^e siècle on ne trouvait plus à Saint-Seine qu'un original ancien (887). D'autre part l'incendie de l'église en 1255 n'a pas dû être le premier, s'il a peut-être été le dernier. Il faut compter aussi les pertes et destructions de certains documents, les vols. L'inventaire de 1774-1787 ne pouvait donc recenser la totalité des titres que les moines détenaient encore à la fin du XIII^e siècle. Après la Révolution, les trois quarts des pièces du fonds ayant été brûlées, il ne reste plus du chartrier de 1271 qu'une vingtaine d'originaux et le cartulaire I.

CHAPITRE II

NOTICE DESCRIPTIVE

Le cartulaire I. — Le premier cartulaire de Saint-Seine, coté 10 H 6 aux Archives départementales de la Côte-d'Or et 165 dans la série spéciale des cartulaires, est un groupe de trente-deux feuillets en trois cahiers insérés dans un volume de parchemin petit in-quarto à reliure de bois recouverte de cuir, en médiocre état. Les autres parties de ce volume montrent qu'il s'agit d'un recueil hétéroclite dont les éléments se rattachent plutôt à la liturgie qu'à la diplomatique, et qui dut être composé vers le milieu du XIII^e siècle. Le cartulaire proprement dit, qui commence à la page 245, est d'une écriture petite, fine et fracturée, gothique classique de lecture facile, qui s'étend à pleine page sur réglure au crayon, toujours de la même main. Il n'y a aucune ornementation. Ce cartulaire contient quatre-vingt-cinq actes compris entre 816 et 1204-1227; il a donc dû être rédigé sous l'abbatiat d'Olivier.

Le cartulaire II. — Le supplément de 1787 de l'inventaire permet de se représenter le second cartulaire perdu. C'était un volume petit in-folio de présentation analogue au cartulaire I, portant la transcription en cent cinquante-deux pages de deux cent quarante-huit chartes écrites de plusieurs mains, et s'étageant de 1093 à 1265. Il fut sans doute rédigé sous l'abbatiat d'Hugues de La Porte.

Les copies précitées de la Bibliothèque nationale permettent d'en connaître la teneur, confirmée par les extraits et analyses.

CHAPITRE III

ÉTUDE CRITIQUE

Valeur textuelle et intérêt historique des cartulaires. — Le petit nombre des originaux conservés d'actes communs aux deux cartulaires (trois seulement) ne permet pas d'affirmer une plus grande fidélité chez l'un plutôt que chez l'autre. La transcription de onze autres actes dans le cartulaire II seul montre qu'il est assez exact. En complétant ces deux recueils par quelques originaux dont la transcription ne figure pas dans les cartulaires, soit au cours de la période qu'ils embrassent, soit dans les six années qui suivent, on peut préciser l'image qu'ils donnent d'une seigneurie ecclésiastique bourguignonne aux XII^e et XIII^e siècles; on peut également constater, du point de vue diplomatique, la part croissante prise par les juridictions secondaires, notamment ecclésiastiques, dans l'expédition des actes et l'alourdissement du formulaire, surtout à partir de 1250 environ.

Méthode suivie dans l'édition. — Tous les originaux (vingt) ont été édités pour la première fois. Sept actes déjà édités du cartulaire I (B) l'ont été à nouveau en raison de leur ancienneté ou de leur intérêt particulier. Le texte des cent trente-deux actes du cartulaire II qui ont fait l'objet d'une édition (et, pour l'un d'eux, d'une réédition) a été établi par comparaison des trois copies du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle (C D E). Tous ces actes, édités ou non, ont été analysés et classés par ordre chronologique de 816 à 1271.

CATALOGUE DES ACTES DE L'ABBAYE JUSQU'EN 1271

ÉDITION

L'édition, qui suit les principes exposés dans le dernier chapitre, porte sur cent soixante-trois actes dont cent cinquante-deux inédits.



and the first of

Minako de la zarraz zanastarre Mina

POBLICA

the same statistically the right of many subliques the state of the st